



Date de convocation : 31/01/2026

Nombre de Conseillers Municipaux :
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 11
Quorum : 8

Rendu exécutoire :
Après transmission en Préfecture le :

Et publication/notification le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 Février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 7 Février à 11h, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Gilles TURLAN, Maire.

Membres présents : M. Gilles TURLAN, Le Maire, Mme Sonia DOMINGO, M. Francis DUSSEL, M. Clément HUBIN—ANDRIEU, Mme Béatrice LOPEZ, M. Eric MONNAUX, Mme Françoise RABARY, M. Jean-Paul RABARY, M. Michaël RODRIGUEZ et M. Robert SOUBREVIE

Procuration : Mme Nathalie HUAU (Procuration à Mme Sonia DOMINGO)

Excusés : M. Geoffrey CAPUS, M. Eric MALIE, Mme Estelle MORANT, Mme Martine SOULET-SOUPA

Secrétaire de séance : Mme Sonia DOMINGO

Délibération DE_2026_05 : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION LES PITCHOUNS POUR LA MISE A DISPOSITION DU CARRE DES ARTS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association Les Pitchouns, a récemment sollicité la municipalité pour une mise à disposition d'un local communal en vue des préparatifs du Carnaval de l'école de Giroussens et autres animations.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de mettre à disposition de l'association, à titre gratuit, une partie du « Carré des Arts » (superficie de 65 m²), propriété de la commune.

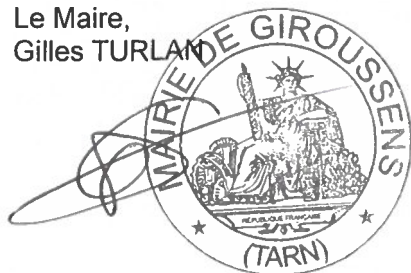
Il propose donc au Conseil Municipal d'adopter une convention de mise à disposition de locaux communaux pour une durée d'un an à compter du 9 Février 2026 (cf. convention en annexe).

Le Conseil Municipal ainsi informé, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver cette décision,
- d'habiliter Monsieur Le Maire à signer ladite convention de mise à disposition avec l'Association Les Pitchouns

Pour extrait conforme
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et ans susdits.

Le Maire,
Gilles TURLAN



La Secrétaire de séance,
Sonia DOMINGO